

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 12 juin 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice associée d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2018-0105 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2018-0106 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenses pour l'Arrondissement de Beauport pour les mois de mars et avril 2018

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour l'Arrondissement de Charlesbourg pour les mois de février à avril 2018

Liste des virements budgétaires pour le mois d'avril 2018

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb, R.C.A.5V.Q. 205 (Café Tatum, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Pierre Marcoux, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb, R.C.A.5V.Q. 205 (Café Tatum, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne se demande si les changements concernent la possibilité de transformer un édifice d'un étage en six logements. On lui répond que non, car c'est déjà possible. L'implantation concerne la distance entre les bâtiments.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 32 et se termine à 17 h 39.

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1195, avenue Royale, lot 5 437 236, district de Robert-Giffard

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1195, avenue Royale, lot 5 437 236, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

CA5-2018-0107 Demande de dérogation mineure concernant la marge latérale mitoyenne à 0,5 mètre au lieu de 0 ou 1,5 mètre de la ligne de lot et la marge latérale du côté opposé à la mitoyenneté à 2,9 mètres au lieu de 3,5 mètres pour l'immeuble situé au 1195, avenue Royale, lot 5 437 236, district de Robert-Giffard - A5GT2018-020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU-2018-05-04 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2018, la dérogation mineure demandée visant à autoriser, pour l'immeuble situé au 1195, avenue Royale, sur le lot 5 437 236 du cadastre du Québec, la marge latérale mitoyenne à 0,5 mètre au lieu de 0 ou 1,5 mètre de la ligne de lot tel que prescrit à l'article 355 du Règlement R.C.A.5V.Q. 4, et autoriser la marge latérale du côté opposé à la mitoyenneté à 2,9 mètres au lieu de 3,5 mètres tel que prescrit à la grille de spécifications 54093Mb.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 771, avenue Royale, lot 5 545 287, district de Robert-Giffard

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 771, avenue Royale, lot 5 545 287, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

CA5-2018-0108 Demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un seul contenant à roulement en cour avant face à l'avenue des Cascades pour l'immeuble situé au 771, avenue Royale, lot 5 545 287, district de Robert-Giffard - A5GT2018-021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU-2018-05-05 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2018, la dérogation mineure demandée visant à autoriser, pour l'immeuble situé au 771, avenue Royale, sur le lot 5 545 287

du cadastre du Québec, l'implantation d'un seul contenant à roulement en cour avant face à l'avenue des Cascades, malgré les articles 165 et 168 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4. Le contenant à roulement doit être ceinturé par un écran visuel respectant les conditions suivantes :

- l'écran visuel est localisé à une distance minimale de 3,5 mètres de la ligne avant de lot en bordure de l'avenue des Cascades;
- l'écran visuel ceinture l'espace où est situé le contenant sur tous les côtés, à l'exception du côté adjacent au mur avant du bâtiment principal et des accès au contenant;
- tout accès doit être fermé par des portes opaques lorsque non utilisé;
- la hauteur minimale de l'écran visuel correspond à la hauteur du contenant;
- l'écran visuel est constitué de matériaux qui, de l'avis de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, favorisent une intégration harmonieuse de l'écran au contexte urbain à l'intérieur duquel il s'insère.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Propositions

Division de la gestion du territoire

CA5-2018-0109 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha, et à l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.C.A.5V.Q. 203 (Projet visant à permettre un développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5GT2018-022**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha, et à l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.C.A.5V.Q. 203 (Projet visant à permettre un développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial);

2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0110 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55088Ha et 55112Ha*, R.C.A.5V.Q. 204 (Agrandissement de la zone 55112Ha à même une partie de la zone 55088Ha et autres modifications, district de Robert-Giffard) - [A5GT2018-023](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55088Ha et 55112Ha*, R.C.A.5V.Q. 204 (Agrandissement de la zone 55112Ha à même une partie de la zone 55088Ha et autres modifications, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0111 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54100Mb*, R.C.A.5V.Q. 206 (540, avenue Royale, district de Robert-Giffard) - [A5GT2018-024](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54100Mb*, R.C.A.5V.Q. 206 (540, avenue Royale, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA5-2018-0112 **Versement de subventions dans le cadre du Programme d'aide au financement de projets communautaires initiés par le milieu - [A5LS2018-028](#) (CT-2372190)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention aux organismes suivants :

- Communautés solidaires : 3 200 \$ pour le projet Remise en action par Entraid'aînés;
- Entraide Agapè : 3 981 \$ pour le projet Élaboration et mise en place d'un programme d'entraide et de réinsertion socioprofessionnelle;
- Corporation de développement communautaire de Beauport : 5 000 \$ pour le projet Vers un toit plus accessible;
- Trip jeunesse Beauport : 5 000 \$ pour le projet Intervenants de milieu HARSAH;
- Intègr'action jeunesse : 2 500 \$ pour le projet #JeMactive.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CA5-2018-0113 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et Ligue Volleylite de Beauport pour l'entretien sanitaire et l'entretien spécialisé des terrains de volleyball et du chalet sportif, situés au 99, rue de la Terrasse-Orléans - A5LS2018-032

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente, sans contribution financière, entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et la Ligue Volleylite de Beauport en vue de confier l'entretien sanitaire et l'entretien spécialisé des terrains de volleyball et du chalet sportif situés au 99, rue de la Terrasse-Orléans, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0114 Entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et TRIP Jeunesse Beauport relativement à la réalisation du programme Intervenants de parcs pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2018 - A5LS2018-033 (CT-2374289)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et TRIP Jeunesse Beauport relativement à la réalisation du programme Intervenants de parcs pour la période du 1^{er} mai 2018 au 1^{er} septembre 2018, selon les conditions substantiellement conformes à celles décrites dans le protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0115 Subvention au Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau (G3E) concernant la réalisation du projet d'animation au Centre de plein air de Beauport - A5LS2018-035 (CT-2374085)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 10 000 \$ au Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau (G3E) pour la réalisation du projet d'animation estivale au centre de plein air de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

Direction

CA5-2018-0116 Subvention de 1 200 \$ à Hockey Beauport pour la participation des Pee-wee BB Harfangs et Midget AA Harfangs à la Coupe Dodge 2018 - A5DA2018-032 (CT-2373195)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de verser une subvention de 1 200 \$ à Hockey Beauport pour la participation des Pee-wee BB Harfangs et Midget AA Harfangs à la Coupe Dodge 2018 qui a eu lieu du 19 au 22 avril 2018 à Gatineau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autres unités administratives

CA5-2018-0117 Ordonnance numéro O-156 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Jean-XXIII - Arrondissement de Beauport - TM2018-096

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-156 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Jean-XXIII, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0118 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de déneigement de certaines rues de la Ville de Québec (18 contrats) - Contrats débutant en 2014 - Zone 5C193 - Arrondissement de Beauport (VQ-46779) - AP2018-410 (CT-2372187)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 26 862,92 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à la firme « Jean Leclerc Excavation inc. » en vertu de la résolution CA5-2014-0128 du 29 septembre 2014 relativement au contrat de déneigement de certaines rues de la Ville de Québec (18 contrats) - Contrats débutant en 2014 - Zone 5C193 - Arrondissement de Beauport, conformément à l'avis de modification numéro 3 ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2018-0119 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb, R.C.A.5V.Q. 205 (Café Tatum, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2018-028***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb, R.C.A.5V.Q. 205 (Café Tatum, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0120 **Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb, R.C.A.5V.Q. 205 (Café Tatum, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2018-028***

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52025Mb, située approximativement à l'est de la rue Julie et de son prolongement au sud, au sud du boulevard Louis-XIV, à l'ouest de la rue Bessette et au nord de la rue Rodin et de l'avenue Simon-Bolivar. Les usages du groupe C20 restaurant sont désormais autorisés. En outre, les normes d'implantation particulières pour les bâtiments isolés de trois à six logements du groupe d'usages H1 logement sont supprimées alors que les normes d'implantation générales sont modifiées. Ainsi, la marge latérale est augmentée à 1,5 mètre et la largeur combinée des cours latérales est haussée à cinq mètres. De plus, un café-terrasse peut dorénavant être implanté en cour latérale d'un lot sur lequel un bâtiment principal est implanté, sur un balcon ou sur une terrasse. Toutefois, lors de l'implantation d'un café-terrasse en cour latérale, un écran visuel devant respecter certaines normes doit être aménagé à même le café-terrasse sur toute sa longueur du côté de la ligne arrière de lot. Enfin, aucune superficie de plancher maximale ne s'applique à un café-terrasse sur lequel sont tenues des opérations reliées à l'exercice de l'usage, autres que l'entreposage et le stationnement de véhicules automobiles.

Adoption des règlements

CA5-2018-0121 **Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - A5DA2018-025***

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-*

CA5-2018-0122 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb, R.C.A.5V.Q. 200 (251-301, rue Charles-É.-Grenier, agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard) - [A5DA2018-029](#)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb, R.C.A.5V.Q. 200 (251-301, rue Charles-É.-Grenier, agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0123 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb, R.C.A.5V.Q. 201 (3550, boulevard Sainte-Anne, projet visant à abaisser le nombre minimal de logements à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard) - [A5DA2018-030](#)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb, R.C.A.5V.Q. 201 (3550, boulevard Sainte-Anne, projet visant à abaisser le nombre minimal de logements à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0124 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha, R.C.A.5V.Q. 202 (165, rue Tardif, projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres et le nombre d'étages maximal à deux étages, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5DA2018-031](#)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha, R.C.A.5V.Q. 202 (165, rue Tardif, projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres et le nombre d'étages maximal à deux étages, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).*

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0125 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de*

Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 195 (Agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-024

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 195 (Agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 32 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement